



Compte-rendu réunion coopérateur du 06/12/2022

Les coopérateurs étaient invités initialement pour une AGO afin d'élire de nouveaux membres au CS.

A la demande d'un sociétaire, nous n'avons pas tenu cette AGO faute à une publication d'annonces légales trop tardives.

Nous avons maintenu la réunion en présence d'une quarantaine de sociétaires afin de présenter la situation de la coopérative et de ses perspectives.

Les membres du directoire, du CS et des candidats au CS se sont présentés à l'assemblée.

1. Présentation aux coopérateurs par le conseil de surveillance et le directoire :

Le marché du bio est en pleine décroissance depuis mai 2021.

La problématique de pouvoir d'achat liée à l'inflation à renforcer cette tendance. L'ensemble des acteurs du marché sont déstabilisés et le réseau Biocoop n'est pas épargné. 25 magasins Biocoop ont fermé en France à date et, notamment, la coopérative Scarabée à Rennes, coop historique et groupe le plus important du réseau, est en redressement judiciaire.

Le Grenier a connu une croissance trop rapide entre 2013 et 2018 avec l'ouverture de 3 magasins et d'1 atelier traiteur. La rentabilité s'est effondrée entre 2010 et 2017 avec un résultat net de 0,5% du CA contre 5,2% entre 2004 et 2010. Le crash de 2018 a démontré la fragilité de notre modèle. Outre l'aspect économique, la coopérative est traversée trop régulièrement par des crises de gouvernance depuis plus de 20 ans.

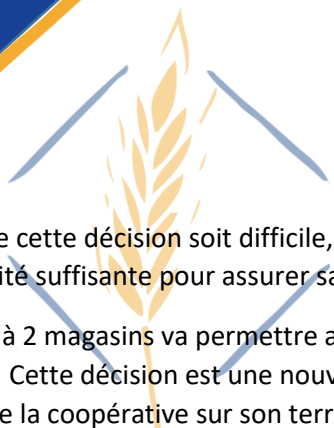
En 2022, Le Grenier constate une décroissance de 7%. Malgré du chômage partiel réalisé par l'équipe administrative de mai à octobre pour une économie de 40K€, la coopérative anticipe une perte de 100K€ sur 2022 dont 40K€ de charges exceptionnelles suite aux prud'hommes gagnées par T. Mahieu pour paiement de la clause de non concurrence de son contrat non levée et non payée pour contestation à son départ.

La facture énergétique du Grenier va augmenter de 80K€ en 2023. Il n'y a aucun signe de redressement du chiffre d'affaires à ce jour. Un travail avait déjà été mené sur les charges suite aux pertes de 2018 et les économies potentielles à ce jour sont difficilement identifiables à périmètre constant.

Cette situation nous oblige à préparer la fermeture des 2 magasins de Gap Carnot et de Tallard au 31/03/23 sur les 4 magasins de la coopérative. Ces 2 magasins n'ont jamais atteint leur seuil de rentabilité depuis leur création en 2015 et 2018. Nous travaillons sur la reprise du magasin de Tallard par un salarié de la coopérative et nous mettrons en vente le magasin de Carnot.

Nous travaillons sur la mise en place d'un dispositif de rupture conventionnelle collective pour l'ensemble des salariés de la coop pour adapter le nombre de salariés aux 2 magasins restants afin d'éviter tout licenciement contraint. L'objectif de départ est fixé entre 5 à 10 salariés. Il est proposé une indemnité supra légale de 2000€ en sus de l'indemnité conventionnelle aux salariés souhaitant profiter de ce dispositif.

Les magasins de Tallard et de Carnot représentent 18% du CA. Ces 2 magasins proposaient un réel service à nos consommateurs mais la coopérative n'a plus les moyens de porter 2 établissements déficitaires. L'impact sur nos achats *que ces deux magasins* en local est évalué à 180K€.



Bien que cette décision soit difficile, elle est prise pour permettre à la coopérative de retrouver une rentabilité suffisante pour assurer sa pérennité.

Revenir à 2 magasins va permettre aux équipes de se recentrer sur les valeurs et le projet historique du Grenier. Cette décision est une nouvelle étape et nous rappelle qu'il est primordial de s'appuyer sur les 3 piliers de la coopérative sur son territoire que sont les coopérateurs, les producteurs et les salariés. Il est nécessaire de travailler sur un nouveau projet pour renforcer le lien avec nos 3 piliers et répondre aux fragilités de la coopérative.

Nous nous étions fixés les priorités suivantes il y a quelques années et nous pouvons nous en inspirer pour travailler sur un nouveau projet :

- Assurer la pérennité de la coopérative
- Développer les produits locaux
- Innover sur la consommation responsable
- Un projet social exemplaire pour les salariés
- Un accueil chaleureux et humain pour les consommateurs
- Développer le lien avec les coopérateurs

Cette présentation aura duré une quinzaine de minutes pour permettre de laisser 2h d'échanges avec les coopérateurs présents.

2. Synthèse des échanges avec les coopérateurs, salariés et producteurs présents :

Il y a eu plusieurs témoignages forts de salariés, de sociétaires et de consommateurs sur une perte de valeurs du projet, ces dernières années. Parmi les illustrations : carte fidélité, vols... Ces interventions affirmaient le besoin de perspectives, de stratégie, mais aussi de confiance, de positif entre les uns et les autres.

Pourquoi ne pas avoir mis en place un dispositif de licenciement économique peut-être plus favorable financièrement pour les salariés partants ?

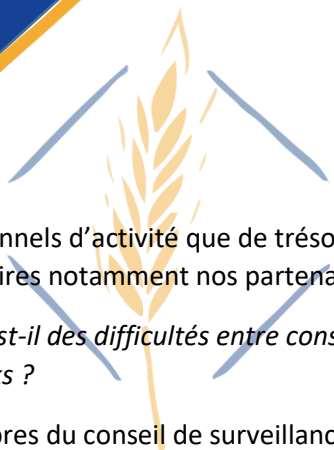
Un licenciement économique ne permet pas de cibler uniquement les personnes qui souhaitent partir. Nous ne souhaitons pas nous séparer de collègues qui souhaitaient rester et nous pensons que nous arriverons aux objectifs de départ sans licenciement contraint. De plus, les collègues qui ont manifesté des envies de départ ont un projet et un licenciement économique n'est pas avantageux si les salariés ont un emploi ou un projet d'entreprise suite à leur départ.

Pourquoi ne pas avoir montré plus de chiffres pour permettre à l'assemblée de décider de la fermeture ?

Nous avons fait le choix de ne pas mettre au vote la décision de fermeture car il est difficile pour une assemblée d'avoir l'intégralité des infos et des compétences pour décider sur ce type de sujet. Le directoire et le conseil de surveillance porte la responsabilité de cette décision et ne souhaitait pas se décharger de cette responsabilité sur l'assemblée.

Avez-vous mis en place les outils de gestion pour suivre l'évolution de la coopérative ?

Un travail important a été mené depuis 2018 pour équiper la coopérative d'outils lui permettant de piloter au quotidien la coop. Nous avons donc aujourd'hui l'ensemble des outils nécessaires au suivi tant sur les



prévisionnels d'activité que de trésorerie. Ces outils sont indispensables pour donner de la visibilité à nos partenaires notamment nos partenaires financiers.

Qu'en est-il des difficultés entre conseil de surveillance et directoire notamment la problématique de gestion de stocks ?

2 membres du conseil de surveillance sur les 5 sont partis en raison de désaccord. 2 membres sont toujours présents au conseil de surveillance et 1 membre est parti mais conserve sa confiance dans le directoire. Donc 3 membres du conseil ne partagent pas l'analyse des 2 membres du conseil en désaccord avec l'équipe de direction. Concernant la gestion des stocks, l'ensemble des éléments ont été transmis au conseil de surveillance et les décisions de gestion ont été partagés. Notre gestion des stocks n'a jamais été aussi fine et nous a permis de détecter des anomalies que nous allons traiter sur l'exercice en cours.

Quelle sera la politique du Grenier sur ses achats locaux ?

Pour une grande majorité, ce sont les producteurs locaux qui nous sollicitent. Nous étudions avec attention chaque demande pour s'assurer du respect de la charte de Biocoop plus exigeante que le label bio. Notre volonté est de continuer à développer nos achats locaux le plus possible et, malgré la baisse des moyens disponibles, nous ferons le nécessaire pour augmenter notre part d'achats locaux.

Pourquoi le numéro de sociétaires n'est plus demandé en caisse ?

Nos collègues caissiers présents en salle ont réagi à cette question en exprimant la difficulté de répéter toute la journée la même chose. De plus, si on veut expliciter à un client non sociétaire notre projet, les caissiers n'ont parfois pas le temps de porter ce message si l'affluence en caisse ne le permet pas. Ils ont invité les coopérateurs à donner leur numéro même sans sollicitation. L'idée a été lancée de permanence de coopérateurs en magasin pour présenter le projet de la coopérative et proposer de devenir coopérateur.

Pourquoi ne recevons-nous plus les chiffres de la coopérative ?

Pourtant, le bilan de la coopérative est présent dans chaque rapport d'activité annuel. Il est distribué chaque année en amont de l'AG qui clôture les comptes. Ces rapports sont également disponibles sur notre site internet en téléchargement.